

7. Convention Delen Online

Le Client souhaite utiliser les services Delen Online fournis par Delen (Suisse) SA via l'Application et le site internet www.delen.ch pour tous les comptes ouverts dans les livres de Delen (Suisse) SA à l'heure actuelle ou dans le futur et pour lesquels il peut agir individuellement et séparément en sa qualité de titulaire ou cotitulaire.

Le Client confirme que ces services seront utilisés par la(les) personne(s) indiquée(s) dans l'identification du (des) titulaire(s) (page 1) ou du (des) mandataire(s).

Le Client déclare que les personnes mentionnées sont mandatées et autorisées dans le cadre de cette convention à consulter tous les mouvements et transactions par rapport aux avoirs déposés sur le compte susmentionné. En conséquence, les personnes mentionnées seront notamment autorisées à avoir accès au compte par le biais d'un DigiPass et User-ID afin de suivre l'évolution de ce compte ainsi que de consulter les relevés de comptes et l'état de portefeuille. Toute modification sera signalée par écrit à Delen (Suisse) SA. Cette modification ne prendra effet que le jour ouvrable suivant la réception de la modification par Delen (Suisse) SA. En tout état de cause, l'utilisation prendra fin en cas de décès, perte de qualité ou d'incapacité des personnes mentionnées et cela deux (2) jours ouvrables après réception par Delen (Suisse) SA d'un certificat de décès, d'un acte de notoriété, d'une notification envoyée par le Client. Tant que Delen (Suisse) SA n'aura pas été informée d'une modification dans les conditions ci-avant définies, Delen (Suisse) SA ne pourra pas être tenue responsable. Le Client déclare qu'il a lui-même choisi les personnes autorisées, sans que Delen (Suisse) SA ne soit intervenue dans ce choix. Le Client décharge Delen (Suisse) SA de toute responsabilité concernant la qualité des personnes autorisées et accepte toutes les conséquences concernant la consultation du compte susmentionné qu'il confie aux personnes autorisées sans pouvoir mettre en cause la responsabilité de Delen (Suisse) SA. Le Client reconnaît que la responsabilité de Delen (Suisse) SA ne sera engagée qu'en cas de faute grave ou de dol. En cas de décès du Client lui-même, l'accès aux Services fournis par Delen (Suisse) SA sera automatiquement bloqué pour toutes les personnes autorisées.

Article 1 – Services proposés dans le cadre de la convention Delen Online :

Le Client souhaite bénéficier des Services Delen Online de Delen (Suisse) SA. Ainsi, le Client pourra avoir accès à tous les services accessibles actuels et futurs tels que décrits dans le Règlement général Application et Delen Online, les manuels et les présentations de Delen Online.

Article 2 - Durée et résiliation de la convention

2.1. La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

2.2. Chaque partie peut y mettre fin par l'envoi d'une lettre recommandée et en respectant un délai de préavis de trois jours ouvrables. Dans ce cas, Delen (Suisse) SA supprimera l'accès à Delen Online avec effet immédiat, dès l'expiration de ce délai de préavis. Delen (Suisse) SA ne saurait encourir une quelconque responsabilité de ce fait, sauf faute grave de sa part.

2.3. Delen (Suisse) SA est autorisé à résilier la présente convention sans mise en demeure et avec effet immédiat en cas de non-respect par le Client des obligations prévues à la présente convention, dans le Règlement général Application Delen et Delen OnLine ou les Conditions Générales de Delen (Suisse) SA ou encore dans tout autre document remis au Client par Delen (Suisse) SA si l'honorabilité ou la solvabilité du Client est mise en cause ou en cas de résiliation des relations d'affaires entre le Delen (Suisse) SA ou le Client, quel qu'en soit le motif.

2.4. En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, le Client s'engage à restituer à Delen (Suisse) SA, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours de la résiliation, l'ensemble des documents, identifiant et code d'accès à Delen Online. En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, l'ensemble des dispositions du Règlement général Application Delen et Delen OnLine, de la présente convention et des Conditions Générales de Delen (Suisse) SA restent d'application pour autant que de besoin.

Article 3 – Correspondance

Le Client est informé du fait que par rapport à toute information devant lui être fournie sur un support durable, il a le choix d'obtenir cette information soit sous forme papier, soit sous forme d'un autre support durable, comme notamment le Delen OnLine. Grâce à son accès sécurisé, le Client a la possibilité de télécharger quand il le souhaite ses extraits et relevés de compte ou de portefeuille par le biais de Delen OnLine. Toutefois, Delen (Suisse) SA maintient l'envoi du courrier sous forme papier si cette modalité a été choisie lors de l'ouverture de compte et que le Client confirme qu'il veut continuer à recevoir ces documents sous forme papier. Le simple fait pour le Client de télécharger ses extraits de compte et/ou son évaluation de portefeuille par le biais du site équivaut à un envoi papier par Delen (Suisse) SA. Le Client indique sur la demande d'ouverture s'il souhaite la fourniture de ces informations sous forme papier (à côté de Delen OnLine) ou exclusivement par Delen OnLine.

Article 4 – Déclarations et engagements du Client

4.1. Le Client déclare être conscient :

- de la portée des opérations réalisées dans le cadre de la présente convention ;
- que le réseau Internet constitue un réseau international ouvert dont les caractéristiques et les particularités lui sont bien connues et auquel le Client peut accéder par

tout moyen adéquat tel qu'un ordinateur, un téléviseur connecté à Internet ou un téléphone relié au service WAP et ce, quel que soit son emplacement. Delen (Suisse) SA échange des informations avec le Client par ce biais et reçoit des informations de la part de ce dernier sous une forme sécurisée ;

- du fait que la possibilité existe que les informations publiées sur la Section Delen Online du Site puissent être modifiées à tout moment ;
- qu'il supportera également tout dommage qu'il pourrait subir en raison d'actes commis en violation des dispositions de la présente convention, des Conditions Générales de Delen (Suisse) SA, Règlement général Application Delen et Delen OnLine ainsi que du mode d'emploi ;
- du fait que les dispositions légales et réglementaires concernant l'usage abusif d'informations privilégiées et le blanchiment d'argent sont applicables en relation avec la fourniture des services Delen Online de Delen (Suisse) SA ;
- du fait que le système informatique de Delen (Suisse) SA enregistre toutes les opérations effectuées par le Client via Delen OnLine et que celles-ci soient conservées sur le serveur. En cas de litige, ce fichier aura force probante entre les parties ;
- qu'il est de sa seule responsabilité de se conformer à la législation applicable dans son pays de résidence ;
- que les obligations de Delen (Suisse) SA dans le cadre de la présente convention sont limitées à l'exécution correcte de la consultation du compte par les personnes dans la liste ci-dessus. Toutes les limitations aux pouvoirs des personnes mentionnées non expressément prévues par la présente convention sont inopposables à Delen (Suisse) SA.

Par ailleurs, le Client s'engage à avertir le plus rapidement possible Delen (Suisse) SA de l'apparition de toute difficulté ou retard lors de la connexion à la Section Delen Online du Site ou lors de l'utilisation des Services online.

De manière générale, le Client s'engage à agir en bon père de famille quand il aura recours aux Services online.

4.2. le Client reconnaît avoir reçu une copie, avoir lu et compris et accepter le contenu des Conditions Générales de Delen (Suisse) SA y compris le Règlement général Application Delen et Delen OnLine et le mode d'emploi, qu'il déclare explicitement accepter. Au cas où la présente Convention dérogerait aux dispositions desdites Conditions générales, ou bien, le cas échéant, du Règlement Delen OnLine ou du

mode d'emploi Delen OnLine, ce sont les dispositions de la présente Convention qui prévaudront.

4.3. le Client confirme également qu'il accepte d'être lié par tout document qui pourra lui être remis par Delen (Suisse) SA en relation avec la fourniture des Services Delen Online, sauf opposition écrite de sa part dans les 30 jours de l'envoi desdits documents.

4.4. le Client confirme également accepter que les données personnelles le concernant nécessaires à la fourniture des Services Consultatifs pourront être transférées au Groupe Banque Delen qui gère les services Delen Online et y être traitées et stockées sous une forme sécurisée. Le Client est informé que Delen (Suisse) SA prendra les mesures techniques et organisationnelles propres à garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données lors de la communication. En particulier, Delen (Suisse) SA exigera de la Banque Delen Luxembourg un engagement de confidentialité. Le Client est enfin informé que le droit luxembourgeois est considéré comme assurant un niveau de protection adéquat au sens de l'art. 6 al. 2 de la Loi fédérale sur la protection des données.

Article 5 – Dispositions diverses

Delen (Suisse) SA est autorisé à modifier unilatéralement des dispositions et annexes de la présente convention ainsi que les dispositions du mode d'emploi selon les modalités prévues à l'article 1.2. du Règlement général Application Delen et Delen OnLine.

Article 6 - For et droit applicable

6.1. Le présent contrat est soumis au droit suisse.

6.2. Toutes les transactions conclues entre Delen (Suisse) SA et le Client dans le cadre de la présente relation sont considérées comme ayant été accomplies dans les locaux de Delen (Suisse) SA.

6.3. Tous les litiges relatifs à l'exécution ou l'interprétation du présent contrat sont de la compétence exclusive des tribunaux de Genève (Suisse), sous réserve de recours au Tribunal fédéral, sauf le droit pour Delen (Suisse) SA de porter le litige devant une autre juridiction normalement compétente y inclus la juridiction du pays dans lequel le Client a son domicile.

6.4. Delen (Suisse) SA considère favorablement les modes (souvent avantageux) de règlement alternatif des litiges. Ainsi, le Client est informé des recours possibles à l'Ombudsman des banques, de la médiation ou de l'arbitrage.

Lieu et date :

Signature du (des) co-contractant(s) :